

[POUR DIFFUSION IMMÉDIATE]

## **Des groupes du secteur de la construction félicitent l'engagement du fédéral à mettre en place une loi de paiement sans délai**

**22 novembre 2018 (OTTAWA)** — La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés (CNESC) félicite le gouvernement fédéral de s'être engagé à adopter une loi de paiement sans délai dans l'énoncé économique de l'automne qui a été déposé hier.

Bill Morneau, le ministre des Finances, a annoncé la nouvelle mercredi après-midi à Ottawa que le gouvernement allait s'appuyer sur une loi de paiement sans délai pour stimuler la croissance continue de la classe moyenne. Les entrepreneurs spécialisés savent également que cette mesure améliorera la compétitivité du Canada et suscitera des investissements dans le secteur de la construction.

« Le gouvernement a démontré qu'il est à l'écoute des propriétaires de petites entreprises et des travailleurs du secteur de la construction, dit Sandra Skivsky, présidente de la CNESC. Le Canada rattrape enfin les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ainsi que d'autres pays développés et par conséquent, le Canada deviendra un endroit plus propice aux affaires. »

Les paiements tardifs tout au long de la chaîne de construction sont un défi qui a pris de plus en plus d'ampleur au sein du secteur canadien de la construction au cours des dernières décennies. Ces arriérés de paiement créent des problèmes chez les petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas la trésorerie pour contribuer aux régimes de retraite et de prestations, effectuer des soumissions compétitives sur de nouveaux projets, accueillir des apprentis et même verser des salaires et payer des fournisseurs. Par conséquent, le secteur de la construction vit une perte de productivité.

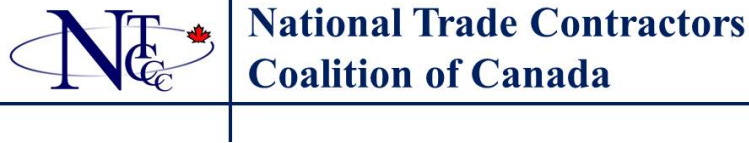
Lorsque la ministre Carla Qualtrough a reçu sa lettre de mandat en octobre 2017, il est devenu clair que le gouvernement visait à régler le problème de paiements tardifs. En priorité, celui-ci souhaitait « assurer le paiement sans délai des entrepreneurs et des sous-traitants qui font affaire avec [Services publics et Approvisionnement Canada]. »

« Nous sommes encouragés par ce premier pas, » dit Skivsky. Le gouvernement fédéral a oeuvré avec toutes les parties prenantes dans le but d'assurer que son système de paiement sans délai reflète les meilleures pratiques nationales et mondiales et qu'il s'agira d'un bon modèle pour les provinces. »

À la fin de 2017, l'Ontario a adopté le projet de loi qui a créé la *Loi sur la construction*, qui pose les principes du paiement sans délai dans tout le secteur de la construction de la plus grande province du Canada. Le processus du gouvernement fédéral a tenu compte de l'approche adoptée par l'Ontario qui a engendré un consensus parmi les participants après une consultation à l'échelle de l'industrie. D'autres provinces, telles que la Saskatchewan, le Manitoba et le Québec ont tous entamé l'élaboration de leurs propres projets de loi sur le paiement sans délai dans les derniers mois. Des activités de plaidoyer sont en cours en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et en Alberta afin d'inciter ces gouvernements à évoluer dans la même direction.

-30-

*La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés (CNESC) a été fondée en 2004 pour servir de forum aux organisations professionnelles nationales en vue de mettre en commun les connaissances et les ressources, et de collaborer sur des enjeux d'intérêt commun. Elle regroupe actuellement les organisations suivantes : L'Association canadienne des entrepreneurs en couverture, la Canadian*



*Automatic Sprinkler Association, la Canadian Masonry Contractors Association, l'Association canadienne des entrepreneurs électriciens, l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada, la Interior Systems Contractors Association, l'Association canadienne de l'isolation thermique, la Division canadienne des entrepreneurs en chauffage, réfrigération et climatisation, l'Association des entrepreneurs en revêtements métalliques et l'Institut canadien de la construction en acier.*

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**  
David Gakwerere, Affaires Publiques  
[david@impactcanada.com](mailto:david@impactcanada.com)  
613-233-8906

